

Synthèse des séances d'arrondissements

Novembre 2010

L'Ordre du jour, envoyé aux sociétés par le biais de la convocation, se présente comme suit :

1. Nouvelles orientations de la SCCV pour notre fête cantonale de 2013

- a) Ateliers.
- b) Divisions.
- c) Jury (nouvelle grille – évaluations – rapports oraux/écrits).

2. Chansonier 2011 -> 2013

3. Initiative « Jeunesse et musique » et USC

4. Rapports entre Girons et SCCV

5. SKJF – rencontre suisse des chœurs d'enfants et de jeunes

6. Merci Henri

7. Divers

1. Nouvelles orientations de la SCCV pour notre fête cantonale de 2013

a) Ateliers

PROPOSITION DE LA CM

La commission de musique propose le choix suivant d'ateliers « unisexes » (hommes – dames et mixtes ayant chacun des parties communes et individuelles) dirigés par deux chefs complémentaires avec éventuellement une société « noyau » et possibilités de « Concerts d'annonce » par ce biais, avant la fête. Sont actuellement proposés :

1. Musiques de film (selon concept Main dans la Main 2010)
2. Atelier liturgique (musique sacrée – oratorio – ...)
3. Atelier voix ludiques (musique corporelle – bruitages...)
4. Atelier de variétés (divers pièces connues et aimées du public en général)

REMARQUES DES ARRONDISSEMENTS

Un catalogue des possibilités envoyé aux présidents est vivement souhaité afin de se déterminer (variantes, lieux et dates, animateurs,...)

CONCEPT DE BASE

Dans tous les cas, pour des ateliers, il faut trois choses essentielles : **l'idée, le noyau, le/les directeur(s).**

OBLIGATION

Ateliers non obligatoires. Participation de chœurs noyaux ou d'individualités. Il est plus facile de se rencontrer sur un week-end. Ateliers du type "Main dans la Main" avant la fête est plus intéressant pour ne pas surcharger le week-end.

SOCIÉTÉS-NOYAUX

La participation des chœurs en formation complète est encouragée. Dans un chœur, les goûts peuvent diverger, pas envie d'inscrire les chœurs comme noyaux des ateliers.

NOMBRE – FRÉQUENCE ET LIEUX DES RÉPÉTITIONS

Pas plus de 2 ateliers. Atelier par arrondissement ? Décentraliser les répétitions. Travailler sur un temps plus court, dans la proximité de l'arrondissement. Plus le nombre d'ateliers sera grand, moins il y aura de fréquentation à chacun de ceux-ci. Une attention toute particulière doit être portée quant aux dates des répétitions (chevauchement avec d'autres concerts ou générales). Une alternance des lieux de répétition et un choix judicieux de ceux-ci (problèmes de déplacement – conditions atmosphériques) pourraient être envisagés.

QUALITÉ – CHOIX – RÉUTILISATION

Penser à la qualité des prestations ; programme à la portée de tous les choristes. Ateliers qui plaisent aux chanteurs et au public. Pièces pouvant être chantées dans une soirée ...

La proposition d'ateliers comprenant toutes les formations chorales est bien reçue, de même que la diversité des contenus proposés. La chanson harmonisée n'a pas les faveurs de certains chanteurs. Choix d'une musique autre que celle que les chœurs ont la possibilité de faire de manière autonome, par ex. en engageant un orchestre. Envoyer les partitions avant ?

LANGUE

Choisir des pièces principalement chantées en français !!!

PROMOTION

La présentation des concerts d'ateliers pourrait servir de promotion. Les concerts d'annonce rencontrent un avis généralement positif.

Ce type d'ateliers (en avance) ne permet pas d'intégrer les chanteurs et le public à la fête.

CONCLUSION

On peut donc se permettre de résumer ce point en disant que la formule des « Ateliers » séduit encore et toujours et que les « concerts d'annonce » rencontrent un avis favorable.

b) Divisions

PROPOSITION DE LA CM

Faut-il les supprimer ? La CM estime qu'il est plus approprié de les maintenir et prévoir, selon le nombre de sociétés inscrites, de subdiviser les 1^{ères} divisions mixtes et hommes. Elles pourraient ainsi être évaluées par des jurys différents et l'organisation pour leur passage devant jury simplifiée pour les organisateurs. Le cas échéant, la CM ne voit aucun problème quant à leur évaluation par 2 jurys différents.

REMARQUES DES ARRONDISSEMENTS

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Certains regrettent que ce sujet ait déjà été abordé sans suite ni décisions des CC/CM. On nous reproche notre manque de clarté et notre peur d'innover ...

FÊTE À 2 VITESSES

Un vrai concours pour ceux qui le désirent dont les modalités sont à définir (mentions, lauriers, classement aux points, ...) Les divisions ne sont plus d'actualité...

Pour la plupart, c'est le plaisir de chanter qui prime, le côté festif.

En fait il n'est pas question d'abolir les divisions. Dans certaines fêtes, le public ne connaît pas la « valeur » du chœur, mais le jury, oui !

Quant aux **divisions** elles restent utiles à cause des **50'** mais elles pourraient aussi dépendre du choix opéré par la société pour la pièce imposée. Et comme ce concept de divisions semble convenir à tous, pourquoi changer ?

TERMINOLOGIE ET CHOIX DE LA DIVISION

Le terme « *concours* » sera désormais remplacé par « *interprétation devant jury* » et celui « *d'exécution* » par « *lecture devant jury* ». Il est relevé que souvent les chœurs se sous-estiment. Ils pourraient, et cela leur serait certainement profitable, d'être évalués par un jury professionnel. La CM reste à disposition pour les conseiller. La CM pense qu'une chorale pourrait se situer en choisissant le chœur imposé qui lui conviendrait le mieux.

Les quelques suggestions qui consistent à revoir dans quelle division s'orientent les chorales au vu des derniers résultats obtenus, ou, la subdivision des divisions en A / B, ces indications ne reçoivent pas d'écho de la part des membres présents.

Reste la question de **subdiviser la 1^{ère} division H et M en A&B** (sous-entendant qu'elles sont jugées par des jurys différents.) Ceci ne semble pas non plus rencontrer de problème et permet une meilleure alternance des chœurs qui se produisent apportant plus de variété pour le public (voir variante feuille de couleur).

Puisque nous maintenons le chœur de 50' à déchiffrer, il faudra absolument rendre le public attentif au fait que le **déchiffrement des 5'** n'est aucunement une obligation et que de ne pas s'y soumettre ne doit **pas provoquer sifflets et remarques désobligeantes**. La Commission de musique en a pris bonne note !

LES CRAVATES

La discussion s'ouvre sur le maintien des **cravates** or - argent ou bronze à attacher à des drapeaux de plus en plus souvent virtuels ! A voir avec le Comité de la prochaine fête, éventuellement l'offrir comme choix (avec ou sans « franges ») déjà à l'inscription.

CONCLUSION

- rester au statu quo
- et pas de subdivision par genre
- CC/CM doivent décider, prendre leurs responsabilités et ensuite informer les sociétés.
- inutile de poser et reposer ces questions X fois à tous : on n'avance pas.
- choix des pièces imposées : pas toujours heureux.

c) Jury

PROPOSITION DE LA CM

Appliquer la grille horaire proposée par l'USC. Critiques orales dans l'heure qui suit la prestation de la chorale devant jury. Rapport écrit payant (40.-) si souhaité.

REMARQUES DES ARRONDISSEMENTS

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Certains regrettent que ce sujet ait déjà été abordé sans suite ni décisions des CC/CM. On nous reproche notre manque de clarté et notre peur d'innover ...

Le CC et la CM devront prendre des décisions pour la prochaine fête et éviter de revenir sur ces sujets dans le cadre des arrondissements.

CRITIQUES ORALES

Les critiques à chaud ne semblent pas utiles ni demandées, voir plutôt nuisibles...

Des entretiens oraux avec toute la chorale pourraient avoir lieu sur demande à l'inscription. Le chef connaît la valeur de la prestation ...

Par contre, un vrai rapport écrit serait souhaité par certains.

Les chorales qui concourent pourraient, en fonction des résultats obtenus, être classés dans une division.

Le bon fonctionnement d'un jury a son importance.

Les rapports oraux seront faits dans l'heure qui suit la présentation devant jury selon la nouvelle grille proposée. C'est **ok** pour tout le monde.

RAPPORT ÉCRIT

Le rapport écrit sera demandé par les sociétés lors de leur inscription. Coût : 40.- (tarif USC)

JURY

- rédiger un cahier des charges pour le jury
- exiger la présence du jury incorpore lors du rapport oral
- exiger un rapport écrit plus élaboré et lisible, un rapport formateur ; car on se moque vraiment des chanteurs et directeurs.
- déception quand à la qualité des remarques. Elles ont été inutiles pour plusieurs chœurs.
- inciter les jurys à venir à deux pour l'entretien oral.
- demander aux professionnels un résultat sérieux, réelle attente de la part des chanteurs.

GRILLE DE PASSAGE DEVANT JURY

La nouvelle grille semble convenir à toutes et tous.

L'idée de la diversité du programme, et du temps très court entre le moment d'exécution et la critique orale donne satisfaction.

Le peu de public lors des présentations qui ont lieu tôt le matin est à déplorer. (Pas motivant de chanter devant 20 personnes à 09h00 du matin ! ...)

Lors des lectures à vue, il y a un nombreux public, même tôt le matin ...

Quelques remèdes

1. Inciter les chanteurs à aller écouter les autres lors du week-end durant lequel ils ne se présentent pas.
2. Les quatre chœurs qui se présentent dans le même groupe s'écoutent (cela assurerait déjà une centaine d'auditeurs).
3. Attirer le public par des concerts d'annonce (ateliers).
4. Inviter les choristes à commencer la fête plus tôt le samedi.

Une question

Pourquoi n'oblige-t-on pas toutes les formations à se présenter sous les mêmes conditions ?

Dans l'ensemble du canton, tous désirent recevoir une synthèse des points b) et c).

2. CHANSONNIER

PROPOSITION DE LA CM

Il n'y aura plus de « Libretto ».

Le nouveau chansonnier contiendra 24 chœurs pour la prochaine fête cantonale. Nous y trouverons les chœurs imposés, les chœurs communs, des coups de cœur et deux Noëls. La SCCV prendra une part des frais. Son coût pourrait avoisiner les fr. 20.-. Il sera édité pour juin 2011. Chaque chorale recevra la liste des chœurs édités.

Si les sections sont satisfaites par cette nouvelle formule, elle sera reconduite tous les 4 ans. Le prix, difficile à fixer **n'excédera pas celui de 3 partitions neuves**. Un courrier tiendra au courant les sociétés et les commandes se feront en temps utile. Ce chansonnier ne sera **en aucun cas imposé**.

REMARQUES DES ARRONDISSEMENTS

Certaines sociétés, dont les chants dits « populaires » ne sont pas « la tasse de thé », craignent que peu de leurs chanteurs soient acquéreurs de ce nouveau chansonnier. Comme il n'y a aucune obligation d'achat, ce n'est pas un réel problème ! Ce concept est cependant en général bien reçu.

Applaudissements nourris. Bon accueil fait à ce nouvel outil de travail.

L'annonce de sa parution bien avant la fête et de la possibilité d'y trouver les chants imposés soulève une satisfaction manifeste.

La présence de plusieurs pièces pour voix de femmes est relevée avec plaisir.

Il est constaté l'absence de chœurs anciens dans le futur chansonnier de la fête. Il est répondu que, tous les 4 ans, une nouvelle série de chœurs sera proposée. Ceux-ci finissent par devenir anciens !

3. INITIATIVE

Attention : ne pas la confondre avec la Loi vaudoise sur les Ecoles de Musique

Si les Romands semblent acquis à cette juste cause, il n'en est pas de même des Suisses alémaniques qui y voient une atteinte au fédéralisme. Le Conseil Fédéral planche déjà sur un contre-projet à cette initiative au cas où elle serait proposée en mai déjà à votation.

Il va de soi que l'USC (Union Suisse des Chorales) ainsi que toutes les fédérations de chant appuient cette initiative.

En cas d'acceptation rapide, les fédérations auront besoin d'argent pour financer la campagne de promotion. Une somme de 2.- par choriste pourrait être récoltée et reversée à la SCCV qui, à son tour, verserait le produit de la collecte à l'USC. Une information complète sera envoyée aux sections dans le courant de décembre 2010.

L'appel est lancé pour que chacune et chacun motive ses troupes en vue de la votation qui devrait avoir lieu en 2012.

Une PUB sera nécessaire, nous devons déjà y penser et « bosser » dans nos chorales, nos familles, et auprès de nos amis.

Il est important de soutenir cette action. La balle est dans notre camp.

La SCCV a adressé une lettre demandant le soutien des 18 conseillers nationaux vaudois ainsi que des deux conseillers aux Etats. Nous devons faire bloc lors de cette votation sinon nous encourons des problèmes sérieux pour l'avenir de nos sociétés chorales.

Avec cette initiative, on soulève bien sûr la place de la musique dans notre société.

La musique, comme le sport, doit figurer comme élément inscrit dans la constitution.

4. GIRONS

S'intéresser mais ne pas s'immiscer.

Inciter les divers girons de nous informer de leurs calendriers, et de profiter du bulletin pour passer leurs publicités. La SCCV porte un intérêt à ces manifestations.

Toutes les sociétés devraient faire partie de la SCCV et on devrait remplacer ces girons par des concerts d'arrondissements. (On peut rêver ... mais est-ce souhaitable ?)

R. MAYOR estime qu'il est difficile de rassembler le monde choral vaudois ! La SCCV pourrait offrir quelque chose qui permettrait de soutenir les sociétés des girons et particulièrement celles qui ont de la peine. Par exemple : un chœur d'ensemble !

Les girons sont répartis très géographiquement. Une redistribution des cartes suite à la disparition de sociétés est évoquée.

Dans tous les cas, dans la Broye, cet intérêt est bien ressenti. Pour présenter la FCCV envoyer un journal "A L'Unisson" à chaque société chorale du canton.

Nous tirons tous à la même corde et il est important de maintenir une communication entre nos organisations. Nous pouvons nous soutenir dans les différentes manifestations que nous organisons.

Echanger, soigner la collaboration, s'entraider dans la mise en place d'événements, autant d'occasions de servir la cause du chant.

Un appel est adressé aux sociétés SCCV pour tisser des liens plus étroits avec les sociétés de girons. Ne serait-ce pas également aux chefs de chœurs de sociétés membres de la SCCV de communiquer avec leurs autres collègues ? La SCCV est ouverte actuellement à tous !

Il apparaît également que ce sont les girons qui peuvent et/ou doivent se réorganiser.

La notion de concours et l'esprit « Ceux de la Cantonale ! » a certainement fait que certaines sociétés ont préféré vivre à l'écart de la SCCV.

5. SKIF et GYMNÆSTRADA

SKJF : une information est donnée par rapport au déroulement du 3^e festival suisse de chœurs d'enfants et de jeunes qui aura lieu du 2 au 5 juin 2011 à Lausanne.

Un résumé de la manifestation se trouve dans « A l'unisson ».

Les bénévoles sont les bienvenus. Appel est fait à eux.

L'appel aux bénévoles pour ces deux événements est lancé, en invitant les participants à se référer aux pages 2 et 3 de A l'Unisson n° 56, en faisant attention aux mandats ponctuels d'une durée de quelques heures, et/ou, aux tâches un peu plus lourdes.

Cette grande organisation cherche un maximum de bénévoles pour accueillir les 1200 jeunes qui se produiront sur ces 3 jours.

Point noir : manifestation prévue sur le week-end de l'Ascension, ce qui retient choristes et bénévoles. Parlez-en autour de vous !!!

Quant aux rencontres scolaires, elles auront lieu le 2 juin dans ce même cadre.

GYMNÆSTRADA

Cette manifestation aura lieu du 10 au 16 juillet à Lausanne. Ce sont 25'000 participants qui sont attendus à Lausanne.

La solidarité entre sociétés (pas forcément chorales) de ce canton est importante lors de tels événements. 2'300 personnes dormiront à Morges. Il s'agira d'assurer la sécurité devant les entrées de collèges et assurer les petits déjeuners de tout ce monde !

Pour être reconnu comme volontaire bénévole, il faut accomplir trois fois 6 heures de travail lors de la manifestation. Il existe un site internet pour s'inscrire.

6. MERCI HENRI DES

Il s'agit d'une action qui a été lancée voici deux ans pour saluer tout ce que nous a apporté le chanteur qui va fêter ses 70 ans le 14 décembre prochain. L'évocation du projet, de sa réalisation et de son aboutissement intéresse vivement les membres présents.

Suite au décès du responsable principal du mouvement « Merci Henri Dès », B. DUTRUY a repris le flambeau et créé une association. Le projet « Merci Henri Dès » a abouti. Un double CD a été édité. On peut le commander auprès de B. DUTRUY qui s'est investi dès le départ.

Seize chœurs d'enfants de Romandie ont enregistré un double CD de 32 chants d'Henri Dès (prix 25.-) intitulé « *Les enfants chantent pour les enfants* » et qui se vend au profit de la fondation Théodora (les clowns dans les hôpitaux).

Il sera aussi proposé un DVD.

7. DIVERS

Les échanges entre chorales sont bénéfiques, ne pas hésiter à demander des adresses.

2017, ce sera au 3^{ème} arrondissement que reviendra la tâche d'organiser la FCCV. Il faut y penser dès maintenant.

Le groupe Solstice de Goumoens-la-Ville et Le Coquelicot (CD) de Bussigny souhaitant rejoindre les rangs de la SCCV, ont été invités à participer à l'une de nos séances d'arrondissements.

Radio GVFM, distribution flyers

Dates des soirées : les transmettre directement pour le journal "A l'Unisson".

Le groupe de travail « Une Fête de rêve » a été dissous. Le relai est pris par le CO de la FCCV13.

La prochaine fête cantonale de la SCCV aura lieu du 17 au 26 mai 2013 à Payerne.

G. DÉGY, président de la VIGNERONNE de Lonay informe que le prochain giron de la Morges aura lieu les 11 et 12 mai 2012. Si la SCCV désirait offrir les chœurs d'ensemble, ce serait tout à fait bienvenu et sa société accepterait volontiers de faire les cobayes !

Les chœurs d'ensemble de l'AD devraient être signalés en mai dans le bulletin pour les commandes de partitions.

SÉANCE D'ARRONDISSEMENT 2011

Arrdt V : La Chorale de L'Orient nous recevra le 5.11. 2011.